

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3048

présenté par

M. Le Fur, M. Bazin, Mme Bonnard, M. Kamardine, M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras,
M. Gosselin, M. Viry et Mme Corneloup

ARTICLE 7

Après l'aliéna 6, insérer l'alinéa suivant :

« Ces assistants vétérinaires seront affectés en priorité en milieu rural à destination des soins pour animaux d'élevage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de répondre au déficit de professionnels en milieu rural et singulièrement de professionnels spécialisés dans les animaux d'élevage.